



credits a la consommation cofidis

Par **chris020569**, le **05/02/2010** à **19:02**

bonjour

j ai souscrit un pret a la consommation de 154000francs en 1997 chez cofidis en 1999 j ai deposer un dossier de surendettement aupres de la banque de france une ordonnance a été rendu le 01 septembre 1999 par le tribunal avec un gel de mes dettes de trois ans malgré cela cofidis a entamer une procedure et un jugement en la faveur de cette socité a été rendu le 19 octobre 2009 avec obligation pour cofidis de ne pas intervenir dans la recuperation de la dette durant ces trois années.

depuis plus de nouvelle de cofidis jusqu au mois de janvier 2010 c a dire plus de dix ans après et encore pas cofidis mais intrum justicia une societé suite qui aurait racheter la créance. dailleur une convention de cession de creances m a été notifié par voie d huissier me menacant de saisir mes biens mobilier sous huit jours .

que puis je faire? est ce legal? le delai de forclusion entre t il dans mon cas?